

En Île-de-France, 13 masses d'eau souterraines sont présentes. Ce sont des masses d'eau alluviales (ex : Alluvion de la Seine moyenne et aval) ou à dominante sédimentaire (masses d'eau dans les formations de l'Oligocène, de l'Éocène et du Crétacé). Ces dernières sont majoritairement libres et peuvent localement être captives. La seule masse d'eau totalement captive est l'Albien / Néocomien.

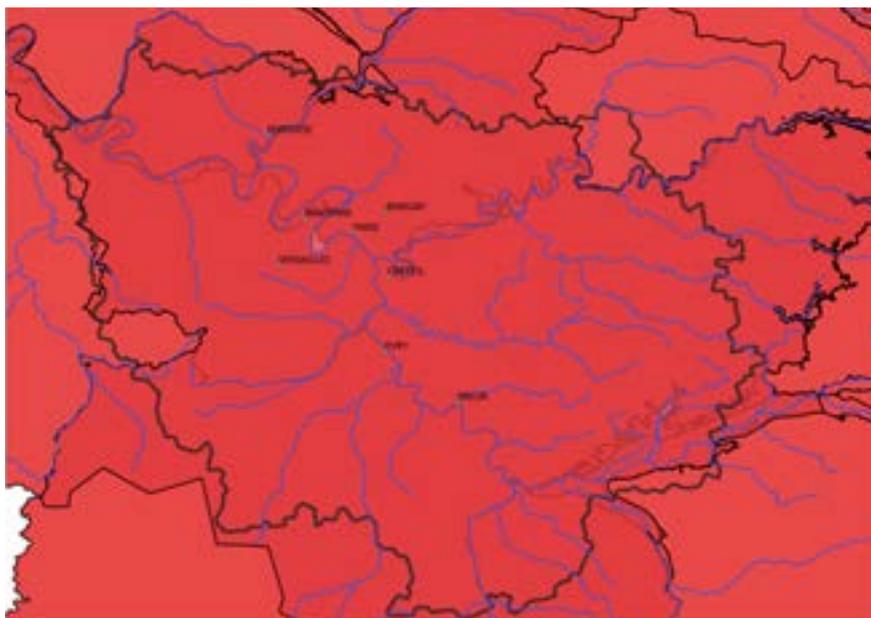
Bon état = bon état chimique + bon état quantitatif

État chimique : 2 masses d'eau sur 13 en bon état en Île-de-France

L'état chimique est bon lorsque les concentrations en polluants dues aux activités humaines ne dépassent pas les normes et valeurs seuils et lorsqu'elles n'entravent pas l'atteinte des objectifs fixés pour les masses d'eaux de surface alimentées par les eaux souterraines considérées et lorsqu'il n'est constaté aucune intrusion d'eau salée due aux activités humaines.

L'arrêté ministériel de 2008 introduit également l'obligation d'inverser les tendances à la hausse des concentrations en polluants.

État chimique des masses d'eau souterraines (état des lieux 2019)



Sur les 12 masses d'eau souterraines faiblement profondes d'Île-de-France, aucune n'est en bon état chimique ; elles ont un objectif d'atteinte du bon état chimique à l'horizon 2027.

En Île-de-France, les molécules qui déclassent le plus largement l'état chimique des masses d'eau souterraines sont l'atrazine déséthyl, l'atrazine déisopropyl déséthyl (toutes deux des métabolites de l'atrazine, une molécule pesticide interdite d'utilisation en France depuis 2003) et les nitrates.

Introduit la notion de « masse d'eau souterraine »

qu'elle définit comme « un volume distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou de plusieurs aquifères » (article 5 et Annexe II).

La délimitation des masses d'eau souterraines est fondée essentiellement sur des critères hydrogéologiques et, dans certains cas, sur des pressions anthropiques importantes.

Définit des dispositions générales pour la protection

des eaux souterraines et de leur conservation.

Elle est précisée par la directive 2006/118/CE du 12 décembre 2006, modifiée le 20 juin 2014.

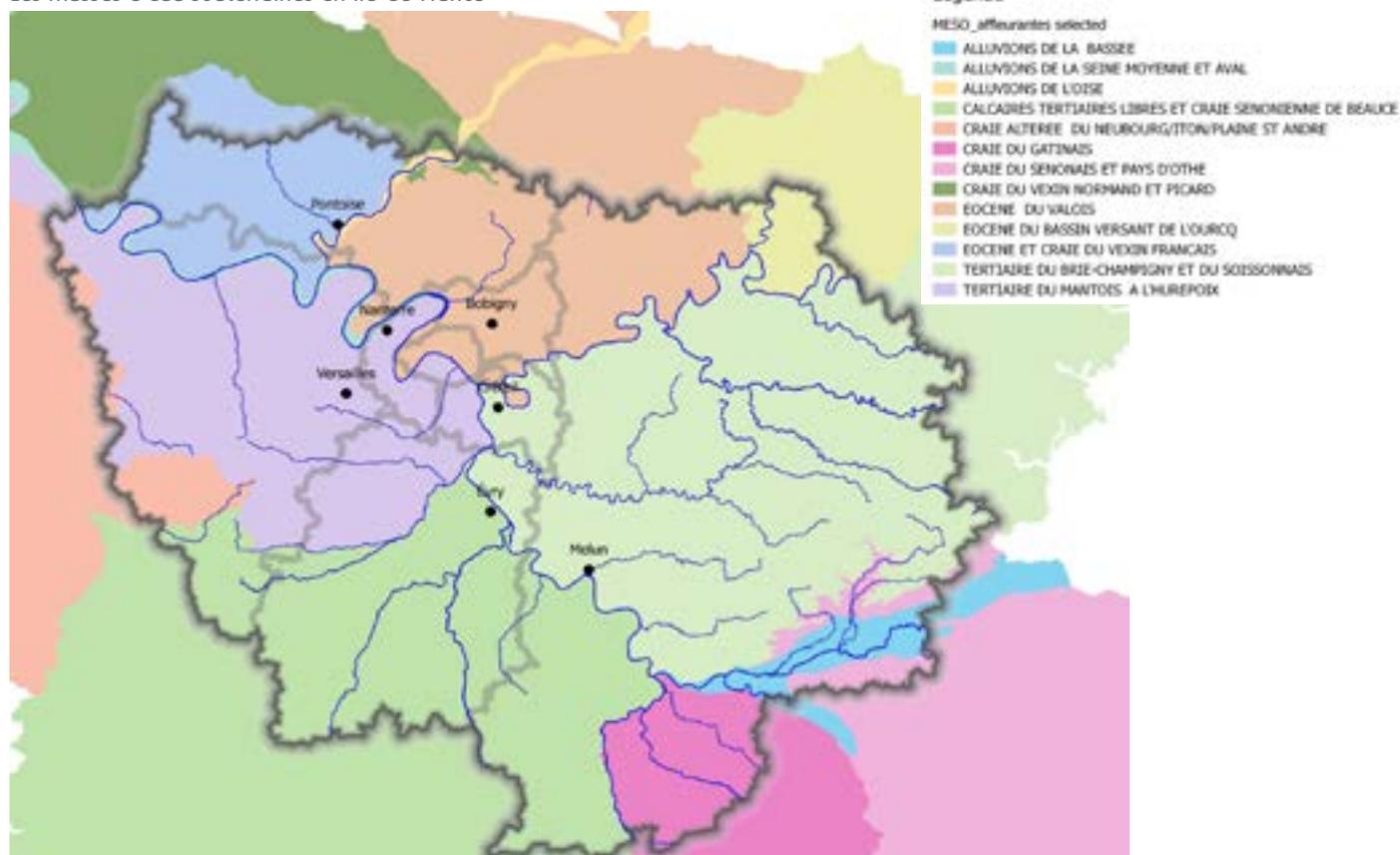
Les éléments de cette directive sont repris dans le droit français dans les arrêtés ministériels du 17 décembre 2008 « établissant les critères d'évaluation et des modalités de détermination de l'état des eaux souterraines et des tendances significatives et durables de dégradation de l'état chimique des eaux souterraines », et celui du 17 juillet 2009, relatif aux mesures de prévention ou de limitation des introductions de polluants dans les eaux souterraines.

État quantitatif : une masse d'eau en état médiocre en Île-de-France

L'état quantitatif est considéré comme bon lorsque les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource disponible, compte tenu de la nécessaire alimentation en eau des écosystèmes aquatiques de surface et des zones humides directement dépendantes. **Une masse d'eau est en état médiocre du point de vue quantitatif en Île-de-France : la masse d'eau Calcaires tertiaires libres et craie sénonienne de Beauce**, en raison de la baisse tendancielle du niveau piézométrique de plus de 2 cm par an¹ et d'intenses prélèvements qui ont conduit à la dégradation des débits des cours d'eau.

Les masses d'eau sont suivies au travers du programme de surveillance défini par l'arrêté de bassin du 21 janvier 2016, définissant le réseau de surveillance quantitatif constitué de piézomètres mesurant au moins une fois par mois le niveau piézométrique. Pour l'aspect qualitatif, un réseau de contrôles de surveillance et opérationnel est défini sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie.

Les masses d'eau souterraines en Île-de-France

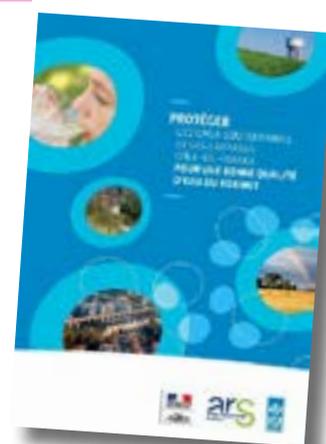


Les actions de la DRIEE

La DRIEE agit principalement sur deux volets :

- l'aspect quantitatif en articulation avec l'action de gestion opérationnelle des sécheresses (pour en savoir plus, voir le chapitre « La gestion de la rareté de la ressource ») ;
- la qualité au travers des sujets « eaux potables et captages », voir le chapitre consacré.

La DRIEE valorise également les données qualités et a co-écrit avec l'ARS et l'AESN une publication intitulée « protéger les eaux souterraines et les captages d'Île-de-France pour une bonne qualité de l'eau au robinet ».



¹ Tendances réalisées à partir d'une chronique de données de 30 ans (1981-2010).